

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BALAN lieu dit « Trize » et préalable à la délivrance du permis de construire

Par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2021, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 31 jours, du lundi 15 février 2021 à partir de 9h au mercredi 17 mars 2021 jusqu'à 12h, dans la commune de BALAN.**

Les consultations et contributions dématérialisées sont privilégiées dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID19. Ainsi, du lundi 15 février 2021 à partir de 9h au mercredi 17 mars 2021 jusqu'à 12h :

Le dossier d'enquête publique - qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de permis de construire - ainsi que toutes les observations du public sont consultables à cette adresse : <http://centralephotovoltaïque-balan.enquetepublique.net> ou via le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr>.

Les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante :

centralephotovoltaïque-balan@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de BALAN.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, sont également déposés **en mairie de BALAN pendant 31 jours, du lundi 15 février 2021 à partir de 9h au mercredi 17 mars 2021 jusqu'à 12h**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie où un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations.

M. Gérard DEVERCHERE nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- **Lundi 15 février 2021 de 9h à 12h,**
- **Vendredi 26 février 2021 de 15h à 17h,**
- **Samedi 6 mars 2021 de 9h à 12h,**
- **Mercredi 17 mars 2021 de 9h à 12h.**

L'accueil du public en mairie de BALAN pour la consultation des documents et lors des permanences du commissaire-enquêteur s'effectuera dans le respect des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19 (distance, gestion des flux, désinfection et aération des locaux). Le public devra être impérativement muni d'un masque - stylo personnel recommandé (voir fiche protocole annexée à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et affichée en mairie).

Le projet a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 31 juillet 2020 sur l'étude d'impact à l'appui de la demande de permis de construire.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la société CORFU SOLAIRE, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

chargé d'études : Marius Michenaud

3 place Pierre Renaudel

69300 LYON

courriel : m.michenaud@corfu-solaire.com

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de BALAN, ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.